
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 octobre 2023 à 19 h
Pavillon Henri-Bourassa
6100, rue Pascal**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Claras
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Claras

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK,
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Martine Cardin, cheffe de division des ressources matérielles et financières
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Louis Tremblay, chargé de communications.

Étaient aussi présents :

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39
Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat
M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique

Nombre de personnes dans la salle : plus de 100

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire du travailleur de la construction décédé tragiquement le 23 septembre dernier lors de l'effondrement d'un immeuble en rénovation situé au coin du boulevard Rolland et de la rue Pascal.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Il souligne également la présence des députés Emmanuel Dubourg, Madwa-Nika Cadet et Frantz Benjamin

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte

CA23 10 271

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 02 octobre 2023, à 19h 00.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 02 octobre 2023, à 19h 00.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.e.s.

M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement, explique le déroulement de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Hommage à M. Elphège Coderre, décédé le 9 septembre 2023
 - Hommage à M. Claude Cormier, décédé le 15 septembre 2023
 - Catastrophes au Maroc et en Libye
 - Foire santé de Montréal-Nord
 - Centre sportif
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Claras

- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
 - Mois de l'héritage latino-américain
 - Halloween
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

- Patrimoine en fête
 - Journée des aînés
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

- Abris Tempo
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – Ovide-Clermont

- Mois du créole
 - Nomination Conseil jeunesse de Montréal-Nord
-

10.03 - Dépôt de pétitions

- Installation de panneaux d'interdiction de stationnement (De Normandie et Dijon)
 - Lettre de pétition contre Église de Dieu de la Prophétie, 4289 Majeau Montréal)
-

10.04 - Période de questions du public.

Questions des citoyens présents dans la salle.

Naja Byendimdwa

Service d'accompagnement pour les jeunes

Jonathan Ulloua

Implication concrète de M. Thermidor sur le terrain

Cindy Mbayan

Sécurité urbaine

Paul Rumsky Lundy

Droit des victimes et services offerts par l'IVAC

Monika Isham

Reconnaissance des victimes

Shaquema Mcleish

Financement de projets contre la violence subie par les jeunes

Jean-Claude Rhéau

Sécurité urbaine

Michelle Charlemagne

Financement de projets contre la violence subie par les jeunes

Corine Philosca

Engagement dans la communauté- cellule de crise

Pierre Lacombe

Égouts- Aménagement du parc Pilon

José Trottier

État de la situation Place Normandie

Lucie Roy

Inauguration de la piste cyclable sur Prieur

Julie Demers

Semaine de réduction des déchets

Robert Guilbault

Suivi- table de rencontres citoyennes

Stéphanie Germain

Protocole pour les victimes de violence et leurs familles

Alexandre Vachon

Relation avec la nouvelle commandante PDQ 39.

M. Daniel

Inondations et dégâts

Paul Girardelli

Inondations et demande d'accès à l'information

Mme Perez

Problématiques de stationnement sur Amos

Marie Sadelle Kelegrand

Protocole et service d'accompagnement

Jenifer Vorachith

Augmentation des cas de violence

Julien Roldens

Contributions financières pour la lutte contre la violence

Questions reçues via le formulaire électronique.

Florestal Johannie

Problématique de stationnement entre Monselet et Prieur

Rita Bomerhi

Pente de ralentissement de vitesse

Ernesto Cozadin

Projet de piste cyclable sur l'avenue des Récollets.

Mélanie Lapierre

Itinérance

Jean-François Gagné

Bollards sur les nouvelles pistes cyclables

Abderrahman Maayouf
Dépôt de pétition

Erica Di Zazzo
Piste cyclable

CA23 10 272

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 septembre 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 septembre 2023

Adopté à l'unanimité.

10.05 1239864001

CA23 10 273

Adjuger à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 571 425,75 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la salle du conseil de la mairie arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 68 500,00 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de pour les incidences 20 000,00 \$ taxes incluses, pour une dépense totale de 659 925,75 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1133 / 10 soumissionnaires

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 571 425,75 \$, taxes incluses, le contrat 1133 pour la réfection de la salle du conseil d'arrondissement

QUE soit autorisée une dépense de 68 500,00\$ taxes incluses, à titre de contingence pour des dépenses imprévues au chantier;

QUE soit autorisée une dépense de 20 000,00\$ taxes incluses, à titre d'incidences pour l'achat de mobilier et de plans d'évacuation ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 659 925,75 \$ taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1238109006

CA23 10 274

Adjuger à JP Lessard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 359 739,53 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C) des bâtiments de l'arrondissement Montréal-Nord, pour une période de 48 mois, à partir de l'approbation du contrat et réserver une somme de 285 597,90 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de service. Appel d'offres 23-19967 / 2 soumissionnaires.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugée à JP Lessard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 359 739,53\$ \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (C.V.A.C.) des bâtiments de l'arrondissement Montréal-Nord, pour une période de 48 mois.

QUE soit réservée une somme de 285 597,90\$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239913004

CA23 10 275

Adjuger à Expertise Sports Design LG INC, plus bas soumissionnaire conforme, le montant de 118 636,95 \$, taxes incluses, pour le contrat de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour la réfection d'un terrain de soccer / mini-soccer avec surface synthétique et aménagement d'une placette et des sentiers au pourtour du terrain sportif au parc Henri-Bourassa, autoriser une dépense de 23 727,39 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 17 795,54 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 160 159,89 \$. Appel d'offres 1135 / 1 soumissionnaire.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Expertise Sports Design LG Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale, au montant de 118 636,95 \$, taxes incluses, le contrat 1135 pour les services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour la réfection d'un terrain de soccer / mini-soccer avec surface synthétique et aménagement d'une placette et des sentiers au pourtour du terrain sportif au parc Henri-Bourassa;

QUE soit autorisée une dépense de 23 727,39 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 17 795,54 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 160 159,89 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1238361002

CA23 10 276

Approuver l'octroi de contributions financières de l'enveloppe du résiduel de l'Entente MESS-Ville, totalisant la somme de 52 880\$, aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dit Raton (12 773\$).

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE SOIT approuvé l'octroi de contributions financières de l'enveloppe du résiduel du MESS Ville totalisant la somme de 52 880\$ aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dira-t-on ? (12 773\$)

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239716005

CA23 10 277

Autoriser le versement d'une contribution financière de 8 634\$ à l'organisme La Nouvelle Étape, laquelle correspond aux montants déboursés pour acquitter les frais d'étude de la demande de permis visant la construction de neuf nouvelles unités d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le versement d'une contribution financière de 8 634\$ à l'organisme La Nouvelle Étape, laquelle correspond aux montants déboursés pour acquitter les frais d'étude de la demande de permis visant la construction de neuf nouvelles unités d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1232874008

CA23 10 278

Accorder des contributions financières totalisant 4 250\$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 4 250 \$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2023, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club d'âge d'or des aînés- Complexe Gouin-

Langelier ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de l'âge d'or de la résidence du Confort.;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au comité de loisirs Sault-au-Récollet;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité de loisirs les Tourterelles-Habitations Pelletier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des loisirs Portofino;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ Club de l'âge d'or-Le Riverain-Les Tours Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au comité de loisirs- Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Habitations les Boulevards;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au comité de loisirs- Domaine Fontainebleau;

QUE soit accordée une contribution financière de 400\$ au comité de loisirs- Manoir Aimé-Léonard

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239738012

CA23 10 279

Accorder des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 3 050 \$ aux 11 clubs d'âge d'or de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2023, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ aux Boules Joyeuses ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'âge d'or Circolo Recreativo Sannicandrese;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle du troisième âge de Montréal-Nord ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or Pompei F ;

QUE soit accordée une contribution financière 250 \$ au Club d'âge d'or Stella Alpina F ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or Stella Alpina ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or San Marco F ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or San Marco II ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or Italo-Canadien ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club d'âge d'or parc Lacordaire ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1239738011

CA23 10 280

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de venir en aide aux personnes sinistrées et victimes du séisme et des inondations survenus respectivement au Maroc et en Libye en septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de venir en aide aux personnes sinistrées et victimes du séisme et des inondations survenus respectivement au Maroc et en Libye en septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1231038024

CA23 10 281

Accorder une contribution financière de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Mme Christine Black et M. Jean-Marc Poirier déclarent intérêt.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 26 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1231038023

CA23 10 282

Accorder une contribution financière de 500\$ à l'Association Basilucania de Montréal inc. (Associazione Basilucania di Montréal inc.) pour l'organisation du 39e Banquet annuel de distribution de bourses d'études au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux étudiants qui aura lieu le 28 octobre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'organisation de se son 39e Banquet annuel de distribution de bourses d'études;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1231038022

CA23 10 283

Accorder une contribution financière de 500\$ à la Résidence Angélica afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Accorder une contribution financière de 500\$ à la Résidence Angélica afin de les soutenir dans leur projet musical Rossignol adapté à une clientèle aux troubles neurocognitifs majeurs qui débutera sous peu, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1231038021

CA23 10 284

Entériner une contribution financière de 500 \$ pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023;
ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1231038020

CA23 10 285

Entériner une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 28 septembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 28 septembre 2023;

ET QUE ses dépenses soient imputées D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1231038019

CA23 10 286

Entériner une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2023 » qui devait avoir lieu le 24 juin 2023 dernier au Parc Aimé Léonard.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit Entérinée une contribution financière de 300 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec » qui devait avoir lieu au Parc Aimé Léonard.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237606033

CA23 10 287

Annuler la résolution CA23 10 014 et accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association canado-marocaine de promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit annulée la résolution CA23 10 014;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Association canado-marocaine de promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1231038002

CA23 10 288

Approuver l'octroi de contribution financière pour un total de 31 250\$ pour les deux concertations sectorielles TCJMN (15 625\$) et CPEFMN (15 625\$) en vue de la tricoordination de Priorité Jeunesse pour les années 2023 et 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de tri-coordination de Priorité Jeunesse 2017-2027 entre l'Arrondissement, la CPEFMN et la TCJMN;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.16 1239716004

CA23 10 289

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237606030

CA23 10 290

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237606031

CA23 10 291

Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Il est recommandé:

QUE soit approuvé le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1239069012

CA23 10 292

Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QU'il soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-10 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions

Adopté à l'unanimité.

40.01 1239171003

CA23 10 293

Adopter le Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QU'il soit adopté le Règlement RGCA23-10-0001-1 en vue de modifier certaines dispositions du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1239171006

CA23 10 294

Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 17 octobre 2023 dans le cadre d'une soirée vin et fromage de la Fondation Beaulieu-Blondin.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du Parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 7 novembre 2023 dans le cadre d'une soirée vin et fromage de la Fondation Beaulieu-Blondin.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1231689005

CA23 10 295

Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de la résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-060 afin de permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en façade avant secondaire au 11140, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une aire de stationnement en marge avant secondaire;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Et que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1238303007

CA23 10 296

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation publique et adopter la résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages au 3170, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation publique qui s'est tenue le 20 septembre 2023;

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-059 afin de permettre la construction d'une bibliothèque (Cœur-Nomade) de quatre étages, au 3170, boulevard Henri-Bourassa, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM17-11 afin d'autoriser l'usage « bibliothèque » de la classe publique de classe C;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- L'utilisation de cinq types différents de revêtement extérieur;

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Une largeur de l'allée de circulation de l'aire de stationnement à 6,1 m au lieu de 7,1 m;

De déroger à l'article 92.28 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Le béton non drainant comme revêtement de l'allée d'accès au stationnement;

De déroger à l'article 94 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- L'empiètement d'un avant-toit dans la marge latérale de 0,728 m dans la marge latérale au lieu de 0,6 m;

De déroger à l'article 227 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- Un cabanon-persienne en marge avant secondaire;

De déroger à l'article 238 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre :

- 4 enseignes au lieu de 2;
- Une enseigne localisée sur une colonne du bâtiment;
- Deux enseignes localisées sur un cabanon-persienne en marge avant secondaire;
- Deux enseignes complémentaires localisées sur la marquise au-dessus de l'allée d'accès au stationnement;
- Une enseigne complémentaire d'une superficie de 1,76 m au lieu de 1 m;
- Une enseigne complémentaire sur socle ayant une superficie de 0,74 m² au lieu de 0,5 m²

Que cette résolution soit accordée aux conditions suivantes :

- Qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.
- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans reçus le 23 juin 2023, excluant l'aménagement intérieur;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Et que le tout soit applicable sur les lots 1 173 495, 1 173 496, 2 203 655 et 2 203 656 du cadastre du Québec, soit le 3170, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1238303006

CA23 10 297

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement en cour arrière du bâtiment trifamilial existant, situé au 4650, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 334 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en cour arrière du bâtiment trifamilial existant, situé au 4650, boulevard Gouin Est, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Rémi Lavoie, de la firme Atelier Novako, datés et révisés le 6 septembre 2023 ;
- Plan d'implantation, préparé par Seifeddine Riahi, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2023 ;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux ;

Et que le tout soit applicable sur le lot actuel 1 846 334 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1237758006

CA23 10 298

Adopter le premier projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-061 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de sept étages, ayant 64 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 412 354 du cadastre du Québec, les dérogations suivantes :

- De déroger à la grille RM20-398 et d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +) ;
- De déroger à la grille RM20-398 afin d'autoriser un nombre d'étages maximum de sept étages, au lieu de trois étages ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée piétonne de 3 m de largeur dans la marge avant principale, au lieu de 1,5 m, et ce, uniquement pour la portion devant l'entrée principale ;
- De déroger à l'article 150 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre cinq cases de stationnement à vélo dans la marge avant secondaire, et ce, uniquement pour le nombre de cases requises pour le commerce ;
- De déroger à l'article 92.19 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une allée de circulation de 6,1 m pour l'espace de stationnement, au lieu de 7,1 m ;
- De déroger à l'article 168 du règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre qu'aucune aire de chargement ne soit aménagée, alors que le règlement exige une aire de chargement.

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain ;

- Qu'au moins 50 % des logements aient deux chambres à coucher ou plus ;
- Qu'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Hôtel-de-Ville ou l'avenue Hébert ;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent ;
- Que préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale – RGCA09-10-0006 ;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer ;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant son entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1237758005

CA23 10 299

Nommer Marie Andrée Lafleur à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée madame Marie-Andrée Lafleur, matricule 100123758, à titre d'aide bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 18364) à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1234394004

CA23 10 300

Nommer monsieur Messaoud Khelifi-Touhami à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois, à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé monsieur Messaoud Khelifi-Touhami, matricule 100014546, à titre d'aide bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 18346) à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 7 octobre 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1234394005

CA23 10 301

Autoriser la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 7 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1239411001

CA23 10 302

Approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvée la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1239069011

CA23 10 303

Approuver la nomination des quatre (4) nouveaux membres au Conseil Jeunesse de Montréal-Nord (CJMN)

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvée la nomination des quatre (4) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1239716003

Mme Christine Black
maireesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2023.